

GUIDE À L'INTENTION DES BÉNÉVOLES

L'UNE DES RESSOURCES LES PLUS PRÉCIEUSES DE L'ICCA

Bienvenue à l'ICCA et merci de votre engagement!

L'une des ressources les plus précieuses de l'ICCA, c'est le talent et l'expérience de ses bénévoles. À l'ICCA, nous avons raison d'être fiers. Et nos nombreuses réalisations – recherche, formation, publications et mémoires présentés aux gouvernements – sont le fruit du travail de nos comités bénévoles.

Dans le cadre d'un sondage récent, plus de 95 % des bénévoles de l'ICCA nous ont dit qu'ils étaient heureux de leur expérience et qu'ils la trouvaient enrichissante sur le plan personnel. Les bénévoles s'entendent pour dire qu'ils ont élargi leur réseau de relations et qu'ils accomplissent un travail qu'ils jugent significatif pour la profession de CA au Canada. Pratiquement tous les bénévoles de l'ICCA ont le sentiment d'avoir apporté une contribution importante à la profession, et 98 % d'entre eux ont indiqué qu'ils renouvelleraient l'expérience.

En donnant de votre temps, vous aussi pouvez contribuer au changement.

LE RÔLE DES COMITÉS DE L'ICCA

Dans le présent document, nous utilisons le terme «comité» pour désigner les conseils, groupes de travail, groupes consultatifs, groupes d'étude ou autres équipes de bénévoles. L'ICCA compte généralement quelque 90 comités actifs dont les activités reposent sur des bénévoles.

Les fonctions et la structure d'un comité varient selon sa nature et son mandat. Les autres membres de votre comité et vous-même aurez l'occasion de revoir votre mandat périodiquement.

La plupart des comités de l'ICCA se composent de bénévoles qui possèdent un intérêt et une expertise avérés dans un domaine particulier. Nous prenons toujours soin que la composition de nos comités présente l'équilibre et la diversité voulus quant au secteur d'emploi, à la représentation régionale, au sexe et à la langue.

Nos bénévoles apportent leur savoir, leur compétence, leurs idées et leur connaissance des tendances et des problématiques auxquelles la profession doit faire face. Compte tenu des attentes croissantes du public et du rythme de plus en plus rapide des changements, il importe que l'ICCA ait accès à cette vaste perspective qu'apportent nos bénévoles.

AVANTAGES, DROITS ET RESPONSABILITÉS

Membres de comités

Nous faisons appel aux bénévoles pour participer à des comités parce que leur expertise, leur expérience et leur jugement sont essentiels.

La durée de votre mandat varie selon le comité; elle peut être de quelques mois ou quelques années. La plupart des bénévoles siègent pendant deux ans ou plus.

Puisque vous êtes intéressé à la réussite de votre comité et que la qualité de son travail dépend de la participation active de ses membres, vous avez certains droits et responsabilités.

Droits – À titre de bénévole, vous avez le droit d'être informé de l'objet, de la date, de l'heure et du lieu de chaque réunion. Vous pouvez vous attendre à recevoir les documents requis en temps opportun et à être informé de l'ordre du jour avant le début de la réunion. Vous avez également le droit de poser des questions concernant n'importe quel point à l'ordre du jour, de proposer des modifications avant que celui-ci ne soit approuvé, et de discuter de chaque question avant de passer au vote.

Responsabilités – Vous devez vous préparer en vue de chaque réunion en vous tenant informé de toutes les activités et de tous les projets du comité. De manière générale, vous aurez besoin d'environ une journée de préparation par jour de réunion. Nous pourrions vous demander d'agir comme agent de liaison entre l'ICCA et d'autres parties intéressées, ou de discuter de points à l'ordre du jour et d'idées avec des tiers. Les bénévoles doivent s'efforcer d'assister à toutes les réunions, de contribuer à la réalisation des projets du comité et de préserver la confidentialité.

Avantages – Il y a de nombreux avantages à devenir bénévole de l'ICCA. Vous pouvez vous attendre à apporter une contribution positive à la profession de CA tout en élargissant votre réseau de relations avec des CA de partout au Canada. Dans le cadre de notre sondage récent, pratiquement tous nos bénévoles ont déclaré avoir profité de leur expérience.

L'ICCA a pour politique de dégager ses bénévoles des responsabilités que ceux-ci pourraient encourir, qu'ils soient CA ou non, et qu'ils travaillent au sein d'un comité, d'un groupe de travail ou d'un autre type de groupe. Cette protection couvre toutes les formes de responsabilité – civile, contractuelle, légale –, sauf en cas d'activités illégales.

Présidents de comité

Les présidents de comité, avec le soutien du personnel de l'ICCA, sont chargés des fonctions suivantes :

- rédiger les ordres du jour des réunions;
- favoriser la participation de tous les membres et encourager l'expression des points de vue divergents;

- impliquer tous les membres dans les décisions du comité;
- établir un consensus autour des recommandations proposées;
- surveiller le déroulement des réunions pour s'assurer que tous les sujets à l'ordre du jour sont traités;
- soumettre des projets au comité pour examen;
- agir à titre de porte-parole principal lorsqu'il s'agit de promouvoir les activités du comité;
- faire des discours et des présentations au nom du comité; et
- choisir les membres du comité en collaboration avec le permanent concerné de l'ICCA, le directeur responsable et le vice-président.

Comme tâche première, le président évalue la performance du comité afin d'en améliorer l'efficacité et de détecter les aspects qui doivent être améliorés.

Nombre de ces responsabilités sont partagées avec des permanents, et elles varient selon les comités.

Permanents

Travaillant en étroite collaboration avec le président, les permanents sont chargés :

- de connaître le mandat de leur comité de façon à pouvoir proposer des actions et donner suite aux décisions;
- d'apporter un soutien technique et administratif aux comités et aux sous-comités établis par ceux-ci;
- de rédiger les ordres du jour et les documents de référence (documents pour les réunions) – et préparer toute la documentation pertinente – pour chaque réunion;
- de préparer les procès-verbaux et les envoyer par courrier, tenir les calendriers de travail du comité à jour et organiser les réunions; et
- d'agir à titre d'agent de liaison auprès des ordres provinciaux, des commissions de valeurs mobilières, des pouvoirs publics et des autres parties directement touchées par leur travail.

Conduite des réunions

C'est le président du comité qui décide de la meilleure façon de conduire les réunions; les procédures varient toutefois d'un groupe à l'autre et on tend à privilégier un déroulement plutôt informel.

Un permanent rédige les procès-verbaux des réunions, et consigne au besoin les votes officiels liés aux questions discutées.

Les autres membres du comité et vous-même avez votre mot à dire quant à la fréquence des réunions; tous les efforts seront faits pour tenir compte de votre emploi du temps. Les permanents prépareront les ordres du jour et les documents de référence et vous les enverront

avant les réunions.

ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Pour se rendre aux réunions

Les frais de déplacement sont devenus une composante importante des coûts de l'ICCA, et ils augmentent rapidement. Notre objectif est de gérer les déplacements et les dépenses connexes de façon équitable, uniforme et pratique.

L'agence de voyage attitrée de l'ICCA s'occupe de la planification des déplacements liés à nos réunions pour tous les bénévoles et permanents. Nous vous incitons fortement à utiliser les services du Centre de voyages parce que cela nous aide à gérer l'ICCA avec efficacité.

Le centre de voyages conserve un dossier sur tous les bénévoles. Ce dossier est utilisé pour tenir compte des préférences de chaque bénévole quant au transporteur aérien, au choix de sièges, aux repas, au numéro de grand voyageur, aux hôtels ou chambres d'hôtel.

Qui paie quoi?

Nous vous rembourserons les dépenses raisonnables et nécessaires engagées dans le cadre des activités de l'ICCA. Lorsque vous engagez des dépenses pour l'ICCA, nous vous invitons à faire preuve du même jugement et de la même modération que lorsqu'il s'agit de vos affaires personnelles.

Nous vous invitons à privilégier tous les taux réduits et tarifs spéciaux possibles dans la mesure où ils ne sont pas assortis de conditions déraisonnables.

L'ICCA ne rembourse que les frais de déplacement engagés par les bénévoles; la politique de déplacements de l'ICCA ne permet pas d'utiliser la différence de prix entre le tarif régulier et le tarif réduit, ou entre les tarifs de la classe d'affaires et de la classe économique, pour l'appliquer à vos frais de déplacement personnels ou à ceux d'une autre personne.

Vous souhaitez en savoir plus? Communiquez avec le permanent de votre groupe ou avec Jan Burns, notre responsable des Ressources bénévoles à jan.burns@cica.ca ou 416-204-3348.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'ICCA, rendez-vous sur notre site Web, à l'adresse www.icca.ca.